

Se définir comme francophone



La rencontre des nouveaux arrivants
et des Fransaskois établis

Jérôme Melançon

Directeur, Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire
Professeur adjoint, Études francophones et interculturelles
La Cité universitaire francophone, Université de Regina

Objectifs de la présentation

1. Présenter le problème de la définition de la francophonie et de la fransaskoisie tel qu'il se présente sur le terrain – et doit susciter une étude plus poussée
2. Dégager les attentes contenues dans les raisons d'être de l'immigration francophone – analyse de discours
3. Dégager les conditions de la justice d'une attente
4. Ouvrir à une évaluation de (2) à la lumière de (3)

Le problème sur le terrain

Le problème sur le terrain

- L'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) a adopté une définition englobante de l'identité fransaskoise:
 - « En tant que fransaskoises et fransaskois :
 - nous nous identifions à la francophonie en Saskatchewan, actuellement ou par le passé, que ce soit par la naissance, par mariage, par adoption ou par identification
 - nous contribuons à la vitalité de la langue française et à l'épanouissement et au développement des communautés francophones de la Saskatchewan
 - En d'autres termes, un fransaskois est une personne attachée physiquement ou affectivement à la Saskatchewan, parlant le français et désirant s'identifier à sa communauté francophone »
- La distinction entre francophone et Fransaskois tend donc à disparaître du discours officiel.

Le problème sur le terrain

- C'est l'ACF qui assure les services d'établissement aux nouveaux arrivants.
 - Cette définition est donc expliquée au nouveaux arrivants
 - On leur fait comprendre qu'ils sont Fransaskois
- On pourrait ainsi parler de « Fransaskois établis » :
 - Originaires de la Saskatchewan, d'ailleurs au Canada, ou d'ailleurs dans le monde
 - Ont choisi de s'établir et/ou de s'engager en Saskatchewan, au sein des institutions des communautés francophones (plutôt qu'au sein des institutions anglophones), et y ont trouvé et fait leur place
 - Font le choix de la Fransaskoisie
- Un nombre important de ces Fransaskois établis contribuent à l'accueil des nouveaux arrivants

Le problème sur le terrain

Dans les discours populaires et informels, une distinction d'origine ethnoculturelle demeure:

- Francophones établis d'origines canadienne-française et européenne
 - Des processus d'intégration des Québécois et des Européens francophones existent depuis la création des premières communautés de l'Ouest
- Francophones établis originaires des autres pays de la francophonie
 - Appartenances multiples, mais généralement vus comme Africains
- Nouveaux arrivants issus de l'immigration francophone

Le terme « Fransaskois » est habituellement utilisé pour une partie de la première catégorie – Saskatchewanais d'origine canadienne-française.

Le problème philosophique

Problème précis

- Les attentes quant à l'immigration francophone en situation minoritaire sont-elles justes?
- Autrement dit : les immigrants peuvent-ils reprendre le projet Fransaskois? Peut-on s'attendre à ce qu'ils le fassent? Sous quelles conditions?

Problème général

- Que peut-on attendre, demander, ou exiger des immigrants?

Les raisons d'être de l'immigration
francophone :
autant d'attentes

Les raisons d'être de l'immigration francophone

Maintenir l'influence du français au pays (dualité) et dans les communautés francophones (vitalité)

- IRCC et SLO:
 - contribuer à assurer la vitalité, le développement et la prospérité des communautés francophones
 - maintenir et augmenter le poids démographique des francophones
 - développer un attachement à leur nouvelle communauté et contribuer à son épanouissement
- FCFA
 - Enrichissement par la diversité
 - Contribution à la vie économique
 - Choisir parmi la diversité des communautés et bénéficier de ce qu'elles ont à offrir

Les attentes pratiques quant à la langue

- Les communautés francophones en milieu minoritaire ont besoin de l'immigration pour croître (comme toujours et comme le reste de la société canadienne)
- Elles ont plus particulièrement besoin des immigrants *francophones*
- Leurs attentes quant à la langue sont donc plus élevées :
 - Apprendre l'anglais afin de participer à la vie sociale, économique et politique et recevoir des services au-delà de ceux offerts par la communauté francophone
 - Vivre en français dans un milieu où le français n'est pas nécessaire – où les francophones originaires de la province apprennent l'anglais et participent à deux milieux socio-économico-politiques
 - C'est-à-dire faire le choix de rajouter une difficulté à leur établissement et à leur adaptation

Les attentes quant à l'identité

- L'identité francophone des immigrants est reconnue d'entrée de jeu : la langue définit la communauté et les immigrants
 - Au contraire de la situation au Québec, où des immigrants se définissant comme francophones sont relégués à la catégorie d'allophones - « francophone » a une définition ethnolinguistique plutôt que seulement linguistique (Gueye 2005)
- L'identité fransaskoise est liée à la participation aux institutions francophones
 - L'identification reconnue à la francophonie n'empêche pas qu'une exclusion continue à avoir lieu : la solidarité autour de l'identité fransaskoise ne se fait pas seulement autour de la langue, et la diversité ethnique et culturelle reste à valoriser (Madibbo 2009)
 - La francophonie est ainsi tenue à distance de la Fransaskoisie

La Communauté des Africains francophones (CAFS)

Vient complexifier le sens de « communauté d'accueil » ou « communauté hôte ».

Offre un accompagnement informel et bénévole aux nouveaux arrivants qui se rajoute à celui des services d'établissement. Participe au RIF-SK.

Se positionne comme francophone et saskatchewanaise, mais aussi toujours comme africaine – donc comme complémentaire à l'identité fransaskoise.

Répond aux besoins des nouveaux arrivants comme les autres services, mais avec des attentes autrement définies : origines, territoire et langue en commun; désir de maintenir des communautés ethnoculturelles distinctes tout en s'engageant au niveau francophone.

Les conditions de la justice d'une attente

Attentes, degré le plus simple de la demande

- Demande : souhait adressé à autrui en vue de motiver son action
- Attente : souhait non exprimé, motivé par ses propres besoins ou une perception des besoins des autres et motivant ses propres comportement et actions
- Attente peut être exprimée en espoir, en requête, ou en exigence
 - Espoir : n'engage pas autrui mais vise ce qui sera possible suite à une transformation de la situation et/ou des acteurs
 - Requête : engage autrui sur la base d'une relation préexistente ou de rôles, sans pouvoir être enforcée formellement (seulement par les effets sur la relation)
 - Exigence : engage autrui sur la base d'entente, de contrats, de lois, de droits
- Attente n'est pas droit ou obligation, qui sont universels

Conditions procédurales

Une attente sera juste si

- Une entente existe
- Des droits existent
- Une relation mutuelle et réciproque existe
- Une relation mutuelle et réciproque est rendue possible
- Les moyens de l'accomplir sont en place

Une attente sera injuste si

- Les conditions ne peuvent pas être remplies
- L'attente ne peut pas être comprise
- L'attente n'est pas exprimée ou expliquée ou justifiée

Conditions substantielles

Une attente sera juste si

- Elle permet la réalisation des valeurs des deux parties
- Elle tient compte des attentes de l'autre partie
- Elle permet la coexistence et le respect mutuel

Une attente sera donc injuste si

- Elle rend impossible la réalisation des valeurs de l'autre partie
- Elle n'est pas liée à une recherche de compréhension et de compromis
- Elle mène à une exclusion et atteint à la dignité de l'autre

On ne peut s'attendre à ce qu'une telle attente soit rencontrée par autrui, sauf par coercition ou du fait de la nécessité (économique, sécuritaire)

Ces attentes sont-elles justes?

Sources

“Agir maintenant pour l’avenir des communautés francophones : Pallier le déséquilibre en immigration”, *Commissariat aux langues officielles*.

<http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/publications/pallier-desequilibre-immigration>

“Immigration francophone - Entrée Express”, *Gouvernement du Canada*. <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/francophone.asp>

“L’immigration francophone au Canada : une partie de notre patrimoine”, *Gouvernement du Canada*. <http://www.cic.gc.ca/francais/jeux/coin-des-enseignants/franco/index.asp>

“Qui sommes-nous?”, *Assemblée communautaire fransaskoise*. http://www.fransaskois.sk.ca/content/acf/gsDisplayGeneral/index/menu_id/342

FCFA. “Pourquoi l’immigration francophone”, *Immigration francophone*. <https://immigrationfrancophone.ca/fr/a-propos/pourquoi-l-immigration-francophone>

A. Gueye. 2005. “Identité, langue et migration au Québec: le qualificatif de francophone à l’épreuve du discours des intellectuels africains”, *British Journal of Canadian Studies* 18:1, p. 70-92.

A. Madibbo. 2009. “Pratiques identitaires et racialisation des immigrants africains francophones en Alberta”, *Canadian Ethnic Studies* 41-42: 3, p. 175-189.

G. Saikaley. 2017. “Allocution pour le panel sur l’immigration francophone”, *Commissariat aux langues officielles*.

<http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/nouvelles/discours/2017/2017-08-14>

(Sources consultées le 7 novembre 2017.)



Merci!

Jérôme Melançon

Directeur, Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire
Professeur adjoint, Études francophones et interculturelles
La Cité universitaire francophone, Université de Regina

jerome.melancon@uregina.ca